



*Date d'affichage*  
**15/04/2021**

## COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

	<b>SEANCE DU 14 AVRIL 2021</b>
Date de convocation : <b>06/04/2021</b>	L'an 2021, le 14 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de ROYE s'est réuni publiquement à SALLE DU REX, sous la présidence de Pascal DELNEF, Le Maire.
Membres en exercice <b>29</b>	<b><u>ETAIENT PRESENTS</u></b> : Pascal DELNEF, Eric GUIBON, Josiane HEROUART, Delphine DELANNOY, Freddy CANTREL, Emilie SENKEZ, Jean-Pierre RAMU, Lucette PLATRIER, Hervé VELUT, Sylvie BONIFACE, Jacques FIEVE, Valérie MARETTE, Mickaël MAILLE, Corinne SERET, David LAHOUCHE, Amandine MANIER, Didier MORVAL, Justine FRANCELLE, Pierre BLANCHART, Christophe BOITEL, Salima TIDDARI, Michelle LOBBE.
Membres présents <b>22</b>	
Membres représentés <b>4</b>	<b><u>ABSENTS REPRESENTES</u></b> : Thierry DESCHAMPS-DERCHEU donne pouvoir à Sylvie BONIFACE, Fanny CORNU donne pouvoir à Josiane HEROUART, Marie-Hélène COMTE donne pouvoir à Eric GUIBON, Kévin MOUILLARD donne pouvoir à Justine FRANCELLE.
Membres absents/excusés <b>3</b>	<b><u>ABSENTS</u></b> :
	<b>A été nommé secrétaire</b> : Madame Sylvie BONIFACE.

*Le procès-verbal de la séance du 23/03/2021 a été validé.*

**D-2021-04-108**

### **BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

**à l'unanimité**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**D-2021-04-109**

**BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

**à l'unanimité**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**D-2021-04-110**

**BUDGET EAU - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

**à l'unanimité**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 . Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**D-2021-04-111**

**BUDGET THEATRE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

**à l'unanimité**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**D-2021-04-112**

<b>BUDGET LOTISSEMENT A VOCATION COMMERCIALE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR</b>
--

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

**à l'unanimité**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**D-2021-04-113**

<b>COMPTES ADMINISTRATIFS 2020</b>
------------------------------------

Sous la présidence de M. RAMU Jean-Pierre, conseiller municipal délégué, après le vote des élus, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		694 983,04 €		432 344,91 €		741 333,71 €
Opérations de l'exercice	7 811 427,77 €	8 604 687,61 €	958 556,97 €	839 975,58 €	8 769 984,74 €	9 444 663,19 €
<b>TOTAUX</b>	7 811 427,77 €	9 299 670,65 €	958 556,97 €	1 272 320,49 €	8 769 984,74 €	10 571 991,10 €
Résultats de clôture		1 482 855,92 €		313 763,52 €		1 796 619,44 €
Restes à réaliser			394 934,67 €	840 034,47 €		445 099,80 €

TOTAUX CUMULES		1 482 855.92 €		758 863.32 €		2 241 719.24 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 482 855.92 €		758 863.32 €		2 241 719.24 €
<b>BUDGET ANNEXE THEATRE</b>						
Résultats reportés		7 683.56 €		194.10 €		7 877.66 €
Opérations de l'exercice	303 178.31 €	395 035.74 €	105 194.85 €	50 908.71 €	408 373.16 €	445 944.45 €
TOTAUX	303 178.31 €	402 719.30 €	105 194.85 €	51 102.81 €	408 373.16 €	453 822.11 €
Résultats de clôture		99 540.99 €	54 092.04 €			45 448.95 €
Restes à réaliser			32 200 €		32 200 €	
TOTAUX CUMULES		99 540.99 €	86 292.04 €			13 248.95 €
RESULTATS DEFINITIFS		99 540.99 €	86 292.04 €			13 248.95 €
<b>BUDGET ANNEXE EAU</b>						
Résultats reportés		334 968.84 €		632 671.85 €		967 640.69 €
Opérations de l'exercice	727 130.05 €	696 184.98 €	451 332.14 €	490993.74 €	1 178462.19 €	1 187 178.72 €
TOTAUX	727 130.05 €	1 031 153.42 €	451 332.14 €	1 123 665.59 €	1 178462.19 €	2 154 819.01 €
Résultats de clôture		304 023.77 €		672 333.45 €		976 357.22 €
Restes à réaliser			865 226.42 €	281 029.50 €	584 196.92 €	
TOTAUX CUMULES		304 023.77 €		88 136.53 €		392 160.30 €
RESULTATS DEFINITIFS		304 023.77 €		88 136.53 €		392 160.30 €
<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés		125 078.63 €		297 480.12 €		422 558.75 €
Opérations de l'exercice	546 815.20 €	761 044.25 €	341 020.72 €	265 298.53 €	887 835.92 €	1 026 342.78 €
TOTAUX	546 815.20 €	886 122.78 €	341 020.72 €	562 778.6 €	887 835.92 €	1 448 901.53 €
Résultats de clôture		339 307.68 €		221 757.93 €		
Restes à réaliser			116 569.58 €	59 148.33 €	58 421.25 €	
TOTAUX CUMULES		339 307.68 €		164 336.68 €		503 644.36 €
RESULTATS DEFINITIFS		339 307.68 €		164 336.68 €		503 644.36 €
<b>BUDGET ANNEXE ZONE A VOCATION COMMERCIALE</b>						
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €	64 793.06 €		64 793.06 €	
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX	0.00 €	0.00 €	64 793.06 €	0.00 €	64 793.06 €	
Résultats de clôture		0.00 €	64 793.06 €		64 793.06 €	
Restes à réaliser						

TOTAUX CUMULES		0.00 €	64 793.06 €		64 793.06 €	
RESULTATS DEFINITIFS		0.00 €	64 793.06 €		64 793.06 €	

à l'unanimité

Hors de la présence de M. Pascal DELNEF, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

D-2021-04-114

**BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION - EXERCICE 2020**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
<b>INVEST</b>	3 106 179,67 €		-118 581.39 €	840 034.47€ -394 934.67€	445 099.80 €	758 863.32€
<b>FONCT</b>	648 632,37 €	€	787 872.88€			1 482 855.92€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>						<b>1 482 855.92€</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						<b>1 482 855.92€</b>
Total affecté au c/ 1068 :						- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						- €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						<b>313 763.52 €</b>
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté						<b>1 482 855.92€</b>

D-2021-04-115

**BUDGET EAU - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION - EXERCICE 2020**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
<b>INVEST</b>	<b>4 082.19 €</b>		<b>39 661.60 €</b>	<b>281 029.50€</b> <b>-865 226.42 €</b>	<b>-584 196.92 €</b>	<b>88 136.53 €</b>
<b>FONCT</b>	<b>-206 126.95 €</b>	<b>€</b>	<b>-30 945.07 €</b>			<b>304 023.77 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

**à l'unanimité**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>						<b>304 023.77€</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						<b>- €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						<b>- €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						<b>304 203.77€</b>
Total affecté au c/ 1068 :						<b>- €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>						<b>- €</b>
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						<b>672 333.45 €</b>
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté						<b>304 023.77 €</b>

**D-2021-04-116**

**BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION - EXERCICE 2020**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;  
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;  
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
<b>INVEST</b>	<b>32 669.16 €</b>		<b>-75 722.19 €</b>	<b>59 148.33€</b>	<b>-57 421.25 €</b>	<b>164 336.68 €</b>
				<b>-116 569.58 €</b>		
<b>FONCT</b>	<b>30 207.30 €</b>	<b>€</b>	<b>214 229.05 €</b>			<b>339 307.68 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

**à l'unanimité**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>						<b>339 307.689€</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						<b>- €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						<b>- €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						<b>339 307.68€</b>
Total affecté au c/ 1068 :						<b>- €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						<b>- €</b>
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						<b>221 757.93 €</b>
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté						<b>339 307.68 €</b>

**D-2021-04-117**

**BUDGET THEATRE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION - EXERCICE 2020**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
<b>INVEST</b>	<b>-89 297.41 €</b>		<b>-54 286.14 €</b>	<b>0.00€</b> <b>-32 200 €</b>	<b>-32 200 €</b>	<b>-86 486.14 €</b>
<b>FONCT</b>	<b>18 347.34 €</b>	<b>€</b>	<b>91 857.43 €</b>			<b>99 540.99 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

**à l'unanimité**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>						<b>99 540.99€</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						<b>72 921.41 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						<b>72 921.41 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						<b>26 619.49 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :						<b>72 921.41 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>						
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement						<b>- €</b>
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						<b>-54 092.04 €</b>
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté						<b>99 540.99 €</b>

**D-2021-04-118**

**BUDGET LOTISSEMENT A VOCATION COMMERCIALE - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION - EXERCICE 2020**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 ;  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :



	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	17 575.94 €		0.00 €	0.00 €	0.00€	- 64 793.06 €
				0.00 €		
FONCT	0.00 €	€	0.00 €			0.00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) ;

**à l'unanimité**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	<b>0.00€</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>0.00€</b>
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	<b>-64793.06 €</b>
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	<b>0.00 €</b>

**D-2021-04-119**

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,  
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),  
- L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),  
Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,  
Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

**à l'unanimité**

Décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.15 % (Taux communal : 11.61% et taux départemental : 25.54%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.04 %
- Cotisation foncière des entreprises : 17.85 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**D-2021-04-120**

**BUDGETS PRIMITIFS PRINCIPAL 2021**

**Approbation du Budget Primitif Principal**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Principal.

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 9 612 172.82 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 2 535 025.90 €

Vu le débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

**à l'unanimité**

Approuve le budget primitif principal 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>9 612 172.82 €</b>	<b>9 612 172.82 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>2 535 025.90 €</b>	<b>2 535 025.90 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 147 198.72 €</b>	<b>12 147 198.72 €</b>

**D-2021-04-121**

**BUDGETS PRIMITIFS EAU 2021**

**Approbation du Budget Primitif - EAU**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif - EAU

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 019 535.95 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 2 308 588.22€

Vu le débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

**à l'unanimité**

Approuve le budget primitif - EAU 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 019 535.95 €</b>	<b>1 019 535.95 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>2 308 588.22 €</b>	<b>2 308 588.22 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 328 124.17 €</b>	<b>3 328 124.17 €</b>

**D-2021-04-122**

**BUDGETS PRIMITIFS ASSAINISSEMENT 2021**

**Approbation du Budget Primitif - ASSAINISSEMENT**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif - ASSAINISSEMENT.

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 045 799.67 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 000 205.32 €

Vu le débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

**à l'unanimité**

Approuve le budget primitif - ASSAINISSEMENT 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 045 799.67 €</b>	<b>1 045 799.67 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 00 205.32 €</b>	<b>1 00 205.32 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 046 004.99 €</b>	<b>2 046 004.99 €</b>

**D-2021-04-123**

**BUDGETS PRIMITIFS THEATRE 2021**

**Approbation du Budget Primitif Théâtre**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif Théâtre.

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 460 719.49 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 360 097.04 €

Vu le débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

**à l'unanimité**

Approuve le budget primitif théâtre 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>460 719.49 €</b>	<b>460 719.49 €</b>

<b>Section d'investissement</b>	<b>360 097.04 €</b>	<b>360 097.04 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>820 816.53 €</b>	<b>820 816.53 €</b>

**D-2021-04-124**

**BUDGETS PRIMITIFS LOTISSEMENT A VOCATION COMMERCIALE 2021**

**Approbation du Budget Primitif - lotissement à vocation commerciale**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif - lotissement à vocation commerciale.

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 68 813.06 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 68 813.06 €

Vu le débat d'orientation budgétaire du 23 mars 2021,

Vu le projet de budget primitif 2021,

**à l'unanimité**

Approuve le budget primitif - lotissement à vocation commerciale 2021 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>68 813.06 €</b>	<b>68 813.06 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>68 813.06 €</b>	<b>68 813.06 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>137 626.12 €</b>	<b>137 626.12 €</b>

**D-2021-04-125**

**CAPEM - DEMANDE DE SUBVENTION 2021**

Le CAPEM est une association qui par son soutien matériel et financier, permet l'échange pédagogique et culturel auprès des écoles des secteurs de Chaulnes, Montdidier, Moreuil, Rosières et Roye.

Cette association sollicite à nouveau l'adhésion de la commune de Roye, au titre de membre associé 2021.

La participation étant fixée à 0,60 € par enfant scolarisé dans la commune et par an, cela représenterait, pour 526 élèves, un montant total de 315.60 €.

**à l'unanimité**

Décide de verser une participation de 0,60 € par enfant scolarisé dans la commune et par an, cela représente pour 526 élèves, un montant total de 315.60 €.

**D-2021-04-126**

**DECISIONS D'EFFACEMENT DE DETTE - BUDGETS EAU, ASSAINISSEMENT ET VILLE**

Monsieur le Maire propose de soumettre les effacements de dette ci-dessous correspondante aux produits non susceptibles de recouvrement, à savoir :

**Budget Eau**

Décision d'effacement de dettes ..... 6 974.43 euros

**Budget Assainissement**

Décision d'effacement de dettes ..... 7 694.50 euros

**Budget Principal**

Décision d'effacement de dettes ..... 1 247.50 euros

## à l'unanimité

Adopte l'effacement de dettes ci-dessous et autorise le Maire à signer tout document relatif à l'affaire.

### **Budget Eau**

Décision d'effacement de dettes ..... 6 974.43 euros

### **Budget Assainissement**

Décision d'effacement de dettes ..... 7 694.50 euros

### **Budget Principal**

Décision d'effacement de dettes ..... 1 247.50 euros

**D-2021-04-127**

## **CONVENTION D'ADHESION ""PETITES VILLES DE DEMAIN""**

La ville de Roye a été retenue parmi les 21 communes du département de la Somme dans le cadre du programme « Petites villes de demain », avec la particularité d'être seule bénéficiaire sur le territoire intercommunal quand les autres villes sélectionnées le sont en binôme.

Pour rappel, ce programme vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leur projet de territoire afin d'insuffler une nouvelle dynamique et de renforcer l'attractivité économique. L'objectif de cette démarche à laquelle nous a associé la Préfecture, est d'inscrire la commune dans les différents dispositifs de relance initié par l'Etat et s'organise autour de trois leviers :

Le soutien à l'ingénierie et l'apport d'expertise pour nous aider à définir et mettre en œuvre le projet grâce au financement d'un poste de chargé de projet (75% pris en charge par l'Etat)

L'accès à plusieurs réseaux et ressources (Club des Petites Villes de demain) pour favoriser l'innovation, l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre les acteurs du programme.

Des financements et des partenariats sur des mesures thématiques ciblées, mobilisées en fonction des orientations du projet et des actions à mettre en place. Le programme PVD constitue un cadre d'action visant à accueillir toutes contributions, au-delà de celle de l'Etat et des partenaires financiers du programme que sont les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, l'ADEME ou encore le Cerema. Il conviendra dans un premier temps de signer une convention d'adhésion afin d'acter l'engagement de la collectivité d'une part et l'Etat d'autre part ainsi que les partenaires le cas échéant. La convention engage la commune à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Ce projet devra être formalisé par une Convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la convention d'adhésion.

Cette dernière précisera notamment :

- Les engagements réciproques des parties
- Les intentions de celles-ci dans l'exécution du programme
- Les principes d'organisation et de suivi, le Comité de projet et les moyens dédiés
- Le fonctionnement général de la convention
- L'état des lieux des enjeux du territoire, des études, diagnostics, actions, projets, dispositifs ou opérations en cours et à engager
- Les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation et/ou la mise en œuvre du projet.

## à l'unanimité

- Valide la proposition d'adhésion au programme Petites Villes de Demain ;
- Autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion ;
- Autorise M. le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document relatif à la bonne réalisation du programme.

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance.**

